

adversaires les plus déterminés reconnaissent l'intérêt qu'il présente.

Il y a un autre domaine de l'assurance, l'assurance-hospitalisation, où cette petite province de la Saskatchewan, dont on dit tant de mal, a également fait œuvre de pionnier. Toutes les provinces canadiennes possèdent cette assurance, et je doute fort que, pour l'ensemble du pays, ceux qui voudraient s'en passer représentent 5 p. 100 de la population. L'intérêt que revêt cette assurance n'a cessé d'être démontré par les faits, et il s'agit d'un exemple probant du genre de choses que nous avons pu réaliser dans le domaine des assurances en éveillant l'intérêt du public.

Au cours d'une campagne électorale, alors que je faisais du porte à porte pour m'entretenir avec les gens des problèmes de l'heure, un homme, manifestement en colère, s'en prit à cet épouvantable programme d'assurance-hospitalisation. Ceci se passait dans les premiers temps, alors que les gens n'avaient pas encore pris l'habitude de cette assurance. Cet homme me disait tout ce qu'il trouvait de terrible à ce programme, il me prédisait que cela finirait par un désastre et que cela nous coûterait les yeux de la tête. Il ajoutait que, dès lors que le gouvernement s'occupait de quelque chose, les dépenses augmentaient en même temps que les tarifs, et que tout devenait moins efficace. Selon lui, ce type de services était assuré avec une grande efficacité tant qu'il relevait du secteur privé. Je ne savais vraiment pas comment répondre à son grief particulier, mais j'ai pu l'apprendre. J'ai écrit à la Commission des hôpitaux d'Ontario pour lui demander quels étaient ses frais d'administration. Ils étaient de moins de 2½ p. 100. Environ 97½ p. 100 de chaque dollar perçu étaient affectés à l'assurance-hospitalisation et servaient à aider les malades. J'ai aussi cherché à savoir ce qu'il en coûtait lorsqu'une compagnie privée vendait de l'assurance-hospitalisation en Ontario. Les frais variaient entre 27 et 37c. pour chaque dollar perçu. Voilà qui est très convaincant et prouve sans conteste que le programme de l'État était justifié.

Je ne dirai pas que c'est seulement parce que le gouvernement a pris l'affaire en main que ce programme d'assurance a mieux réussi. Nous aurions peut-être pu accomplir la même chose en donnant un monopole à une compagnie d'assurance privée. L'inefficacité des sociétés privées est vraiment attribuable à leur stupide et déraisonnable esprit de concurrence dont elles étaient si fières. Si nous avions choisi une compagnie privée compétente, et elles sont nombreuses, et que nous lui ayons dit «Voici un monopole. Assumez-en la gestion, sauf pour deux choses»—s'il doit y avoir un monopole, c'est le gouvernement qui devrait...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Que le député me permette de l'interrompre pour un moment. Je crains qu'il ne s'éloigne quelque peu du principe du bill à l'étude. Depuis quelques instants, il parle d'assurance automobile et d'assurance maladie. Je reconnais l'existence d'une relation avec le bill, mais cette relation me paraît un peu éloignée. Le député voudra donc bien en revenir au sujet même du bill.

• (3.30 p.m.)

**M. Saltsman:** Comme je le signalais au début de mes remarques, la mesure législative à l'étude avait soulevé deux objections de notre part: premièrement, que l'adoption du bill serait une mesure inflationniste et deuxièmement, qu'il nous faudrait examiner le rôle des institutions financières dans la société et leur interdépendance. Je vais essayer de ne pas trop m'écartier de ces deux points.

Je n'ai nullement l'intention, monsieur l'Orateur, de retirer ces remarques. Nous avons déjà discuté sur ce sujet et exprimé notre avis, comme aujourd'hui. C'est néanmoins la dernière occasion qui s'offre à nous et c'est pourquoi mes collègues et moi tenons à prendre la parole. C'est la dernière occasion, en ce sens que nous ne pourrions plus examiner les projets de loi relatifs aux institutions financières dans le cadre de l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. Cette heure a pu présenter des difficultés quant à la procédure, soulever des critiques, mais elle nous assurait au moins une tribune et l'occasion d'examiner quelques-unes de ces questions.

Passons en revue les annales de ces compagnies fiduciaires et nous verrons que bon nombre de choses que nous acceptons et approuvons maintenant ont été étudiées au cours de l'heure réservée aux simples députés pour les mesures d'initiative parlementaire. Ces projets de loi ne nous seront plus soumis dorénavant au cours de cette période. Le ministre peut approuver ces changements pour nos institutions financières sans recourir au Parlement. J'ignore quand le Parlement aura de nouveau l'occasion d'examiner cette mesure-ci et quelques-uns des autres projets de loi touchant des institutions financières. J'exhorte donc les députés, en terminant, à appuyer l'amendement dont la Chambre est saisie, car si le projet de loi est adopté, il ne favorisera sûrement pas la politique de restrictions. Ce sera une mesure inflationniste qui nous empêchera, en fin de compte, de trouver une façon plus raisonnable et plus judicieuse d'aborder l'organisation des institutions financières du pays.